



**CAMEROUN : Rapport Sur Les Droits Humains
Juillet 2021**

Ce rapport donne un aperçu des violations des droits humains qui ont été perpétrées au Cameroun en juillet 2021. Le rapport se concentre sur les violations et violences survenues au cours du mois en cours sur l'ensemble du territoire national, y compris dans le cadre des grandes crises sécuritaires dans le pays, notamment la Crise Anglophone dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest et le conflit Boko Haram.

STAND UP FOR CAMEROON



Stand Up For Cameroon est une dynamique de partis politiques, d'organisations de la société civile et de citoyens camerounais qui vise à fédérer les acteurs autour d'une transition politique afin de reconstruire l'État et de construire une nation qui respecte les principes de justice, d'équité et de droits de l'homme.

Avec ce rapport basé sur le travail exceptionnel effectué par les organisations de la société civile au Cameroun et à l'étranger, nous avons l'intention de fournir un rapport global qui informe le peuple camerounais et sert d'outil de plaidoyer aux niveaux national et international pour mettre fin aux violations des droits humains au Cameroun.

Douala, Juillet 2021

Contact : standforcameroon@gmail.com (+237) 651 786 311

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	2
I- Introduction.....	3
II- Contexte	4
III- Violations des droits civils et politiques (dans les régions en crise et ailleurs)	8
IV- AFFAIRES EN INSTANCE.....	17
V- FOCUS : APERCU DES VIOLATIONS DES DROITS DES PREVENUS DANS LE CAS DU PROCES DES PERSONNES ACTIVISTES ET DES MILITANTS.ES POLITIQUES	21
VI- Domaines d’actions urgents et prioritaires : Recommandations.....	26

I- Introduction

Le rapport du mois de juillet 2021 du Groupe de travail sur les Droits Humains de Stand Up For Cameroon intervient dans un contexte national et international marqué par la persistance de nombreuses crises qui affectent de manière significative la situation des droits de l'homme au Cameroun.

Au niveau national, l'actualité a été marquée sur le plan sécuritaire par de nombreuses attaques ayant significativement affecté les forces régulières aussi bien dans l'Extrême - Nord que dans les régions du Nord - Ouest et du Sud - Ouest. Ces attaques ont été causées par un regain d'offensives menées respectivement par les éléments de Boko Haram ainsi que par les groupes armés séparatistes. Ces violences ont entraîné également des opérations accrues de la part des forces de l'ordre. Dans ces affrontements entre forces régulières et les groupes armés non étatiques, comme dans les mois précédents, les civils ont continué à faire l'objet de multiples violences et violations des droits humains.

Sur le plan sanitaire, le Cameroun continue de faire face à la crise du coronavirus dans un climat de défiance accrue à l'égard du Gouvernement. Les soupçons sur la gestion des fonds Covid – 19 continuent de peser sur certains ministères et hauts fonctionnaires. Les attentes de clarification de l'opinion publique n'ont pas connu de réponses satisfaisantes. Le rapport d'audit de la Chambre des Comptes de la Cour Suprême n'a toujours pas été officiellement présenté devant l'Assemblée nationale ni à l'opinion publique. La publication du rapport d'exécution des fonds Covid – 19 par le ministère des finances le 22 juillet 2021 sur son site a accru les doutes et les inquiétudes sur la façon dont la pandémie est gérée au Cameroun. Autant de faits et de zones d'ombres qui entraînent des conséquences directes sur le fonctionnement du système de santé et donc sur l'accès à la santé des citoyens.es camerounais.es.

Sur le plan économique et financier, le Cameroun a aussi conclu un nouvel accord triennal de 375 milliards de F CFA avec le Fonds Monétaire International. Accord qui vise à aider le Gouvernement du Cameroun à poursuivre ses projets de développement dans un environnement marqué par la persistance de la crise sanitaire au niveau mondial et différentes crises sécuritaires dans les pays de la sous – région.

Le mois de juillet 2021 a aussi été marqué par des manifestations d'une partie de la diaspora camerounaise contre le séjour du Président de la République Paul Biya en séjour privé en Suisse. Ces

manifestations ont ravivé le débat sur le tribalisme et les propos haineux dans l'espace public au Cameroun. Débats qui ont permis d'entrevoir le niveau inquiétant de tensions et de violences qui caractérise désormais la vie publique au Cameroun. Débats qui illustrent la radicalisation des différents acteurs et ne favorisent pas la recherche de solutions consensuelles aux crises diverses que connaît le Cameroun.

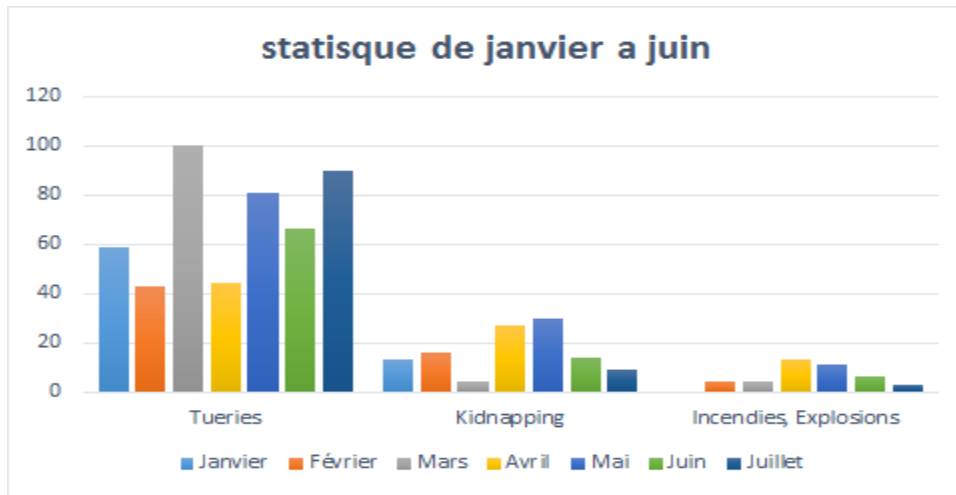
Cette situation intérieure au Cameroun s'inscrit dans un environnement sous – régional où des Etats voisins continuent de traverser des moments difficiles sur les plans politique et sécuritaire. Les attaques de Boko Haram ainsi que divers faits d'insécurité rythment l'actualité au Nigéria. La situation au Tchad demeure incertaine et soumise à diverses évolutions compte – tenu de la transition politique en cours. Au niveau de la République Centrafricaine, les révélations diverses sur les exactions contre les civils, les débats autour des prochaines assises nationales et la situation sécuritaire non stabilisée constituent des éléments qui affectent également la sécurité et la stabilité de la région Afrique centrale.

Dans un tel contexte, ce rapport de juillet 2021 s'efforce de rendre compte des violences majeures et de certaines des graves violations des droits humains survenus au Cameroun. Pour être élaboré, recours a été fait à sources journalistiques, sécuritaires, administratives à travers un travail de collecte d'informations sur des sites officiels, de vérifications sur le terrain et d'enquêtes initiées par les membres du Groupe de travail sur les Droits Humains de Stand Up For Cameroon.

II- Contexte

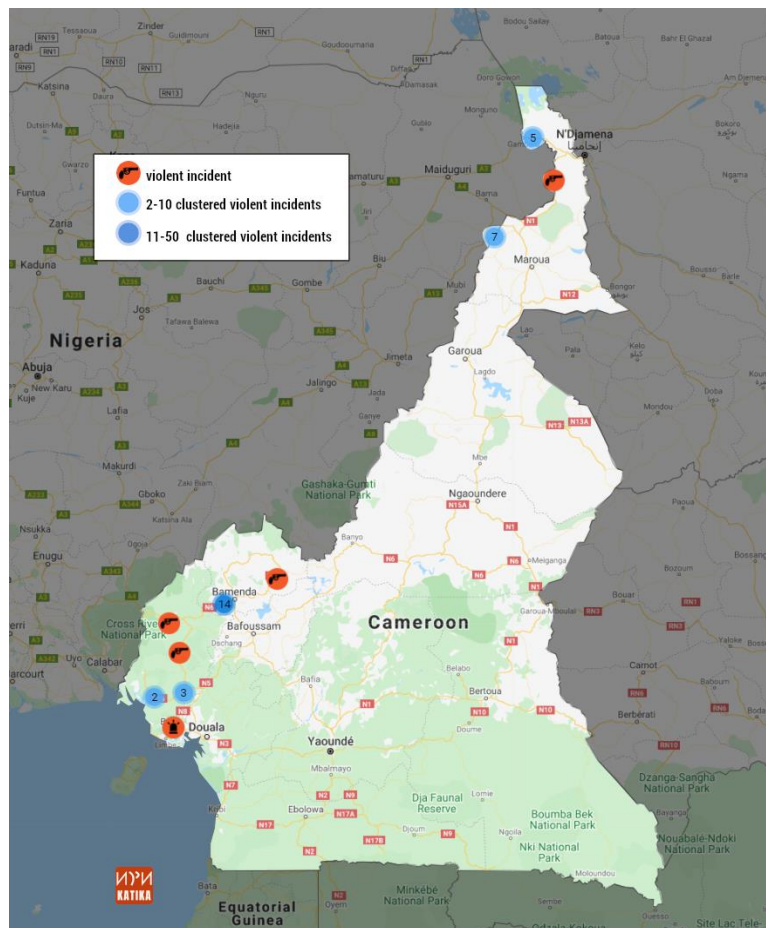
Nombre de situations répertoriés : 52				
Cas	Nombre Total	Crise Anglophone	Boko Haram	Autres villes
Décès	26 cas	18 cas	08 cas	01 cas
	90 personnes	30 personnes	62 personnes	01 personne

Incendies	01 cas	/	01 cas	/
	Aucun décès	/	/	Aucun décès
Explosions	02 cas	02 cas	/	/
	Aucun décès	5	/	/
Kidnappings	05 cas	02 cas	01 cas	02 cas
	09 personnes	03 personnes	01 personne	5 personnes
Violences	14 cas	2 cas	10 cas	02 Cas
Violences basées sur le genre	01 cas	/	/	01 cas
	Aucun décès	/	/	Aucun décès
Arrestations illégales	04 cas	01 cas	/	03 cas
	09 personnes	02 personnes		07 personnes



Aperçu des incidents liés à Boko Haram et la Crise dans le Nord-Ouest et Sud-Ouest

Source : Nos rapports de Janvier à juillet



	<u>Janvier</u>		<u>Février</u>		<u>Mars</u>	
<u>Nombre de morts</u>	Au moins 59		Au moins 43		Au moins 100	
	32 – Crise Anglophone	27 – Guerre contre Boko Haram	28 – Crise Anglophone	15- Guerre contre Boko Haram	39 – Crise Anglophone	61 – Guerre contre Boko Haram
<u>Kidnappings</u>	Au moins 13 dans la crise anglophone		Au moins 16 personnes		Au moins 04 personnes	
			05- Crise Anglophone	11 - Boko Haram	01 – Crise Anglophone	03 – Boko Haram
<u>Incendies et explosions</u>			04 cas – Crise Anglophone		04 cas crise Anglophone	

	<u>Avril</u>			<u>Mai</u>			<u>Juin</u>		
<u>Nombre de morts</u>	Au moins 44			Au moins 81			Au moins 66		
	21- Crise anglophone	19- Boko Haram	04 – Autres régions	49 – Crise Anglophone	29 – Boko Haram	03 – Autres régions	61 – Crise Anglophone	04 – Boko Haram	01 – Autres régions
<u>Kidnappings</u>	Au moins 27 personnes			Au moins 30 personnes			Au moins 14 personnes		
	26 – Crise Anglophone	01 – Boko Haram		23 - Crise Anglophone	07 – Boko Haram		09 – Crise Anglophone	05 – Boko Haram	
<u>Incendies et explosions</u>	13 cas			11 cas			06 cas		
	10 – Crise Anglophone	03 – Boko Haram		10 – Crise Anglophone	01 – Boko Haram		05 Crise Anglophone	01 – Autres régions	

	<u>Juillet</u>		
<u>Nombre de morts</u>	Au moins 91		
	28 - Crise anglophone	62 – Boko Haram	01 - Autres régions
<u>Kidnappings</u>	Au moins 09 personnes		
	3 - Crise Anglophone	01 - Boko Haram	5 - Autres régions
<u>Incendies et explosions</u>	03 cas		
	02 - Crise Anglophone	01 - Boko Haram	

III- Violations des droits civils et politiques (dans les régions en crise et ailleurs)

Date	Description
Incendies, Explosions	
18 juillet 2021, Commune de Bali, Département de la Mezam, Région du Nord-ouest.	Des séparatistes opérant à Bali Nyonga ont fait exploser une bombe artisanale, rendant la Pickup de la police immobile avant de tirer des coups de feu qui ont coûté la vie à 5 policiers. https://www.facebook.com/CAMEROONNEWSAGENCY/posts/4053843921395295 https://mimimefoinfos.com/anglophonecrisisat-least-4-policemen-feared-dead-in-bali-nyonga-separatist-attack/
17 Juillet 2021, Département de la Mezam, Région du Nord-ouest.	L'explosion d'une bombe posée par les séparatistes à la Brigade de Ntarikon a causé la destruction de plusieurs véhicules et autres biens meubles. https://www.facebook.com/CAMEROONNEWSAGENCY/posts/4053808168065537 .

<p>15 juillet 2021, Goldavi, Commune de Mozogo, Département de Mayo-Tsanaga, Région de L'extrême-Nord</p>	<p>Les éléments de Boko Haram ont attaqué une école et un poste avancé de l'armée à Talla-Katchi. L'école a été détruite, sous la puissance des flammes.</p> <p>https://web.facebook.com/oeildusahelcameroun/posts/4704988016219724?rdc=1&rdr</p> <p>ACLED</p>
Tueries	
<p>29 juillet 2021, Commune de Fotokol, Department Logone-et-Chari, Région de l'Extrême Nord</p>	<p>Au moins deux (2) terroristes de Boko Haram ont trouvé la mort dans l'attaque d'un poste de l'armée à Soueram</p> <p>https://twitter.com/LOeil_du_Sahel/status/1420987059112710144</p>
<p>26- 27 juillet 2021, Dabanga, Commune Logone-Birni, Département de Logone-et-Chari, Région de l'Extrême-Nord.</p>	<p>Au moins vingt-trois (23) personnes tuées et trois (3) blessés dans une attaque de l'ISWAP dans la localité de Zigue avec des armes lourdes emportées.</p> <p>https://twitter.com/LOeil_du_Sahel/status/1419945741770965019</p> <p>https://twitter.com/SembeTv/status/1419924867072282626</p> <p>https://twitter.com/LOeil_du_Sahel/status/1419945741770965019</p> <p>https://web.facebook.com/CAMEROONNEWSAGENCY/posts/4080477728731914?rdc=1&rdr</p>
<p>24 juillet 2021, Commune de Fotokol, Département de Logone-et-Chari, Région de l'Extrême-Nord</p>	<p>Les assaillants du groupe terroriste Boko Haram sont entrés dans la localité de Sagné samedi aux premières heures et ont attaqué un poste militaire bilan (28). Huit (8) militaires morts, (20) combattants armés et 13 (treize) blessés.</p> <p>http://www.cameroon-info.net/article/cameroun-terrorisme-a-lextrême-nord-08-militaires-tues-et-13-autres-blesses-lors-de-la-403254.html</p> <p>https://twitter.com/LOeil_du_Sahel/status/1418816861710520323</p> <p>https://twitter.com/SembeTv/status/1418868717883170822</p> <p>https://web.facebook.com/CAMEROONNEWSAGENCY/posts/4071425932970427?rdc=1&rdr</p> <p>https://web.facebook.com/oeildusahelcameroun/?rdc=1&rdr</p>
<p>23 juillet 2021, Commune de Santa, Département de Mezam, Région du Nord-Ouest.</p>	<p>Une attaque des militaires de l'armée camerounaise dans la localité de Pinyin aurait causé la mort à deux (2) femmes dont l'une était commerçante et l'autre technicienne de laboratoire.</p> <p>ACLED</p>
<p>20 juillet 2021, Douala 2er, Département du Wouri, Région du Littoral</p>	<p>Un (1) homme d'une cinquantaine d'années a poignardé à mort un garçon de 17 ans à New Bell. Il a été arrêté par les forces de l'ordre.</p> <p>https://mimimefoinfos.com/douala-man-stabs-teenager-over-goat-meat/</p>

<p>19 juillet 2012, Bafut, Commune de Tubah, Département du Mezam, Région du Nord-Ouest.</p>	<p>Un (1) lieutenant Partrick Mebenga a été décapité par des combattants séparatistes dans une vidéo circulant sur les médias sociaux. https://cameroonnewsagency.com/ambazonia-forces-dismember-military-lieutenant-in-bamenda/ ACLED</p>
<p>18 juillet 2021, Commune de Tubah, Département de Mezam, Région du Nord-Ouest</p>	<p>Des groupes armés non étatique ont tué un (1) officier de gendarmerie qui gardait l'Université de Bamenda Reach Out</p>
<p>18 juillet 2021, Commune de Ekondo Titi, Département de Ndian, Région du Sud-Ouest</p>	<p>Un (1) jeune homme a été décapité à Ekondo Titi. Les habitants affirment que la victime, Alain, était membre d'un groupe d'autodéfense appelé les anti-Amba. https://twitter.com/MimiMefoInfo/status/1416712865935933442 ACLED</p>
<p>18 juillet 2021, Kembong, Commune de Eyumodjock, Département de Manyu, Région du Sud-Ouest</p>	<p>Un (1) technicien vétérinaire au nom d'Arrey Ojong a été abattu par des combattants présumés ambazoniens. Il était soupçonné d'être une "blackleg", de collaborer avec l'armée. https://twitter.com/MimiMefoInfo/status/1417371443390779393</p>
<p>18 juillet 2021, Kumba , Département de Mème, Région du Sud-Ouest</p>	<p>Un (1) général séparatiste aurait été tué alors qu'il tentait d'implanter un explosif artisanal. https://actu cameroun.com/2021/07/19/crise-anglophone-un-general-ambazonien-tue-par-larmee/ https://twitter.com/MimiMefoInfo/status/1416750593050353672</p>
<p>18 juillet 2021, Commune de Bali, Département de Mezam, Région du Nord-ouest.</p>	<p>Cinq (5) policiers ont trouvé la mort suite à une attaque à l'aide des bombes détonnées par les présumés séparatistes dans la localité de Bali Nyonga, alors qu'ils relevaient leur collègue dans l'un des check point. Selon les sources, ces assaillants ont emporté des armes, des munitions ainsi que les pièces d'identités des victimes. https://www.facebook.com/CAMEROONNEWSAGENCY/posts/4053843921395295 https://mimimefoinfos.com/anglophonecrisisat-least-4-policemen-feared-dead-in-bali-nyonga-separatist-attack/</p>
<p>17 Juillet 2021, Bamenda II, Département de Mezam, Région du Nord-ouest</p>	<p>Un (1) civil aurait été tué par balle après avoir été confondu comme un combattant séparatiste par les gendarmes. https://www.facebook.com/CAMEROONNEWSAGENCY/posts/4053808168065537</p>

<p>16 juillet 2021, Pinyin, Commune de Santa, Département de la Mezam, Région du Nord-ouest.</p>	<p>Au moins deux (2) forces de sécurité auraient été tuées, dont une décapitée dans la localité de Pinyin par les présumés séparatistes.</p> <p>https://twitter.com/MimiMefoInfo/status/1415939954073653248</p>
<p>14 juillet 2021, Commune de Kolofata, Département de Mayo-Sava, Région de l'Extrême-Nord.</p>	<p>Les combattants de l' ISWAP ont attaqué un poste militaire dans le village de Slala Gardji. Un (1) civil a été tué dans les tirs croisés.</p> <p>ACLED</p>
<p>14 juillet 2021, Zavion; Commune Babadjou, Département Bamboutos, Région de l'Ouest</p>	<p>Deux (2) éléments de la gendarmerie auraient été tués lors d'une confrontation avec des combattants séparatistes</p> <p>https://www.camer.be/87131/11:1/cameroun-deux-gendarmes-decapites-par-les-separatistes-a-zavion-cameroon.html</p> <p>https://www.aa.com.tr/fr/afrique/cameroun-crise-anglophone-deux-gendarmes-d%C3%A9capit%C3%A9s-par-des-s%C3%A9paratistes/2304169</p> <p>https://actu cameroun.com/2021/07/15/deux-gendarmes-tues-dans-une-attaque-des-separatistes-a-babadjou-ouest-cameroun/</p> <p>https://www.facebook.com/CAMEROONNEWSAGENCY/posts/4042323622547325</p>
<p>12 juillet 2021, Bame, Commune Kolofata, Département du Mayo-Sava, Région de l'Extrême-Nord</p>	<p>Deux (2) éléments de l'Etat Islamique dans la Province de l'Afrique de l'Ouest (ISWAP) ont été tués par des éléments du Bataillon d'Intervention Rapide (BIR) à Kerawa lors d'une féroce confrontation.</p> <p>https://twitter.com/SembeTv/status/1415232442160529413</p>
<p>9 juillet 2021, Commune de Fotokol, Département Logone-et-Chari, Région de L'Extrême-Nord</p>	<p>Deux (2) combattants de Boko Haram ont été tués lors d'un affrontement avec les forces armées et du matériel militaire important a été saisi à Fima.</p> <p>https://www.facebook.com/loeidusahelcameroun/posts/4683899598328566</p> <p>https://twitter.com/SembeTv/status/1413738086966648836</p> <p>https://mimimefoinfos.com/two-boko-haram-terrorists-killed-in-maroua/</p> <p>https://www.camerounactuonline.com/deux-combattants-de-boko-haram-tues-par-larmee-dans-lextrême-nord/</p>
<p>09 juillet 2021, Commune de Tubah, Département du Mezam, Région du Nord-Ouest</p>	<p>Le corps sans vie d'un (1) certain Fon Akum Acheh de son vrai nom Peter Boma a été découvert sur le cours d'eau près de l'IRAD (une entreprise de recherche agricole à Bambui) il a été kidnappé il y a un mois.</p> <p>https://www.facebook.com/CAMEROONNEWSAGENCY/posts/4029226247190396</p> <p>https://mimimefoinfos.com/mezam-abducted-baforkum-fon-shot-dead/</p> <p>https://www.journalducameroun.com/en/cameroon-kidnapped-baforkum-fon-found-dead/</p>

<p>07 juillet 2021 Commune Nkum, Département Bui, Région du Nord-Ouest</p>	<p>Des dizaines de combattants Amba ont attaqué le poste de contrôle Njavyuy. Ils auraient tué un (1) officier de police, KANE BINGO'O, et se sont emparés de son arme. Un soldat et un élément de la gendarmerie ont été gravement blessés et évacués à l'hôpital BBH. Un autre policier, Nguele Samba, aurait été touché au pied. https://www.facebook.com/CAMEROONNEWSAGENCY/posts/4025427067570314 https://www.camerounweb.com/CameroonHomePage/NewsArchive/NOSOlles-s-cessionnistes-attaquent-et-tuent-un-policier-au-poste-de-contr-le-de-Njavyuy-606904</p>
<p>6 juillet 2021, Commune de Tomel, Département de Kupe-Manenguba, Région de Sud-Ouest</p>	<p>Les forces armées auraient tué un (1) commandant ambazonien dans une embuscade menée par les militaires sur la route entre Manbanda et la ville de Tombel. ACLED</p>
<p>06 juillet 2021, Mile 7 Mankon, Bamenda II, Département de Mezam, Région du Nord-ouest</p>	<p>Les cadavres de deux (2) combattants séparatistes ont été abandonnés. Ils ont été tués par les forces militaires et leurs armes ont été saisies. https://mimimefoinfos.com/trending-news-stories-in-cameroon-july-7-2021/ https://web.facebook.com/CAMEROONNEWSAGENCY/posts/4022301584549529? rdc=1& rdr</p>
<p>6 juillet 2021, Commune de Kumba III, Département de Meme, Région du Sud-Ouest</p>	<p>Au moins trois (3) soldats des forces armées auraient été tués dans un poste de contrôle à Fiango par des combattants ambazoniens. ACLED</p>
<p>4 juillet 2021, Commune de Mokolo, Département de Mayo-Tsanaga, Région du L'Extrême-Nord.</p>	<p>Au moins trois (3) éléments de Boko Haram ont été tués et un soldat a été blessé lors d'une attaque à Tourou. ACLED</p>
<p>4 juillet 2021, Commune de Kolofata, Département de Mayo-Sava, Région du L'Extrême-Nord.</p>	<p>Un (1) assaillant tué dans un affrontement alors que le BIR repoussait l'ISWAP à Kerawa. https://twitter.com/SembeTv/status/1413767612517998592 ACLED</p>
<p>4 juillet 2021 Commune de Bayele, Département du Mezam, Région du Nord-est</p>	<p>Ngoran Djibril été brutalement tué par les forces militaires camerounaises à Below Foncha. https://twitter.com/CMRNewsAgency/status/1411726960531755013 https://twitter.com/Reachoutreo/status/1411964538753323012 https://www.facebook.com/CAMEROONNEWSAGENCY/posts/4015715415208146 https://mimimefoinfos.com/trending-news-stories-in-cameroon-5th-july-2021/ ACLED</p>

<p>2 juillet 2021, Kumba, Département de Meme, Région du Sud-Ouest</p>	<p>Des combattants séparatistes auraient tué une (1) femme nigériane dans une voiture de transport de passagers sur la route Kumba-Mamfe. https://www.journalducameroun.com/en/cameroon-nigerian-woman-killed-in-restive-sw-by-suspected-separatists/ https://web.facebook.com/watch/?v=364607815030466</p>
<p>01 juillet 2021, Kumba, Département de Meme, Région du Sud-Ouest</p>	<p>Les combattants séparatistes de Kumba auraient tué un (1) professeur de physique et examinateur en chef du GCE, Fuh Max Dang. https://web.facebook.com/CAMEROONNEWSAGENCY/posts/4007978635981824?rdc=1&rdi=1 https://www.journalducameroun.com/en/cameroon-suspected-amba-fighters-kill-gce-examiner-in-restive-anglophone-region/</p>
<p>Violence</p>	
<p>22 juillet 2021, Commune de Buea, Département de Fako, Région du Sud-Ouest.</p>	<p>Les séparatistes ambazoniens ont déclenché une fusillade avec les forces armées dans la ville de Muea. Aucun décès ni aucune victime n'ont été signalés. ACLED</p>
<p>19 juillet 2021, Commune de Tubah, Département de Mezam, Région du Nord-Ouest.</p>	<p>Des séparatistes ambazoniens ont tiré sur un gendarme dans le village de Bambili. Aucune nouvelle s'il a été tué ou blessé. ACLED</p>
<p>15 juillet 2021, Département du Mayo-Tsanaga et la Région du l'Extrême-Nord</p>	<p>Trois civils blessés par des balles perdues, des munitions, des armes, des tenues, une moto, ont été emportés avant d'être incendiés c'est le bilan d'un poste de police talla-katchi attaqué aux environs de 20 heures. Élément du terrain ARDHU</p>
<p>14 juillet 2021, Bame, Commune Kolofata, Département Mayo-Sava, Région de l'Extrême-Nord</p>	<p>Féroce bataille entre ISWAP et l'armée Cameroun a Slala Gardji, Kolofata. Bilan : Un civil blessé par balle perdu. Les insurgés ont pu envahir le poste militaire ramassant toutes les armes et munitions sur leurs passage. https://twitter.com/SembeTv/status/1415944088134856706</p>
<p>14 juillet 2021, Commune de Mora, Département de Mayo-Sava, Région du L'Extrême-Nord.</p>	<p>Les combattants de Boko Haram ont tendu une embuscade aux soldats de la Multinational Joint Task Force (MNJTF) dans le village de Limani, blessant un soldat. ACLED</p>

12 juillet 2021, Commune de Koza, Département Mayo-Tsanaga, Région de l'Extrême-Nord.	Les combattants de Boko Haram ont pillé le village de Modoko, emportant la nourriture et des vêtements. Aucun mort et/ou blessé n'a été signalé. ACLED
8 juillet 2021, Commune de Darak, Département de Logone-et-Chari, Région du l'Extrême-Nord	Les combattants de Boko Haram en tenue militaire ont pillé une maison dans la ville de Darak, emportant du matériel. ACLED
6 juillet 2021, Makary, Département du Logone-et-Chari, Région de l'Extrême-Nord.	Les combattants de Boko Haram ont attaqué des camions de transport de marchandises, provoquant des échanges de tirs avec les forces armées dans la ville de Makary. Les militaires ont réussi à libérer certains des civils kidnappés. ACLED
6 juillet 2021, Commune de Kolofata, Département du Mayo-Sava, Région de l'Extrême-Nord.	Un groupe de vigilance local a engagé des combats avec des combattants de Boko Haram dans la ville de Kolofata. Ils ont capturé 3 membres du groupe Boko Haram, et les ont livrés aux militaires. ACLED https://twitter.com/SembeTv/status/1412678108973572096
6 juillet 2021, Commune de Fotokol, Département de Logone-et-Chari, Région de l'Extrême-Nord.	Les combattants de Boko Haram ont attaqué un poste militaire avancé dans le village d'Amtchoukouli. Aucun mort et/ou blessé n'a été signalé. ACLED
5 juillet 2021, Yaoundé 1, Département du Mfoundi, Région du Centre.	Un groupe de soldats prétendument envoyés par un chauffeur du ministère de la Défense aurait sévèrement battu et arrêté une personne dans le quartier de Nkolo de la ville de Yaoundé. ACLED
5 juillet 2021, Commune de Mayo-Moskota, Département de Mayo-Tsanaga, Région l'Extrême-Nord.	Les forces armées ont repoussé une attaque de combattants de Boko Haram contre une base militaire dans la ville de Zamga. Aucun mort et/ou blessé n'a été signalé. ACLED
4 juillet 2021, Commune de Kolofata, Département du Mayo-Sava, Région de l'Extrême-Nord.	Les forces armées ont repoussé une attaque des combattants de Boko Haram dans le village de Maloumri, et les ont empêchés d'enlever des agriculteurs. Aucun mort et/ou blessé n'a été signalé. ACLED https://twitter.com/SembeTv/status/1411959489872510978

1er juillet 2021, Commune de Kye-Ossi, Département de Vallée-du-Ntem, Région du Sud.	Les militaires équato-guinéens auraient ouvert le feu sur des Camerounais dans le village frontalier de Kye-Ossi pour un différend foncier. Aucun mort et/ou blessé n'a été signalé. ACLED
Kidnapping	
28 juillet 2021, Kribi, Département de l'océan, Région de l'Est	Deux jeunes filles d'une même famille, respectivement âgées de 22 et 24 ans ont été kidnappées dans la localité de Kribi pour une destination inconnue. https://mimimefoinfos.com/kribi-two-sisters-allegedly-kidnapped/
22 juillet 2021, Commune de Bamenda III, Département de la Mezam, Région du Nord-Ouest.	Les séparatistes ambazoniens ont ouvert le feu dans le village de Nkwen, Ils ont enlevé une personne. Aucune perte en vie humaine n'a été enregistrée. ACLED
19 juillet 2021, Commune de Dizangue, Département de la Sanaga maritime, Région du Littoral.	Junior Eyong 13 ans, Achille Ngwé 11 ans et Brillant Essombé 10 ans, ont été enlevés dans un champ à Dizangue alors qu'ils accompagnaient leur mère, Elise Bikek pour la récolte. Leurs ravisseurs auraient réclamé 30 millions pour leur libération. https://actucameroun.com/2021/07/21/insecurite-trois-enfants-enleves-dans-un-champ-a-dizangue-littoral/
14 juillet 202, Commune de Fotokol, Département du Logone-et-Chari, Région de l'Extrême-Nord	Un éleveur bénévole au nom de Gueime Malloum a été enlevé dans les environs de la localité de Sagme, Lac-Tchad et conduit vers Toumbouma (Nigeria) par les éléments de Boko Haram https://twitter.com/LOeil_du_Sahel/status/1416129940077043716 https://twitter.com/SembeTv/status/1418912023426080777 ACLED
07 juillet 2021, Kumba, Département de la Meme, Région du Sud- Ouest	Les combattants séparatistes confirment avoir enlevé deux policiers dans la localité de Kumba dont l'un a été identifié au nom de NANGWE Eko. https://web.facebook.com/CAMEROONNEWSAGENCY/posts/4027032687409752?rdc=1&rdm
Violences basées sur le genre	

<p>11 juillet 2021, Douala 3 III, Département du Wouri, Région du Littoral.</p>	<p>Elodie MANZO, vendeuse de beignets à Yassa dans le 3ème arrondissement de Douala a reçu de son compagnon violent, une marmite d’huile bouillante sur son corps, ce qui lui a causé une brûlure du second degré.</p> <p>https://mimimefoinfos.com/douala-il-brule-sa-compagne-au-deuxieme-degre/;</p>
<p>Arrestations illégales</p>	
<p>29 juillet 2021, Département du Wouri, Région du Littoral.</p>	<p>4 (quatre) journalistes ont été arrêtés sans titre par les gendarmes sur le site de déguerpissement de Newton aéroport, alors qu’ils étaient en plein exercice de leur profession.</p> <p>https://actu cameroun.com/2021/07/29/urgent-quatre-journalistes-viennent-detre-arretes-par-la-gendarmerie-a-douala/;</p>
<p>21 au 22 Juillet 2021, Pouma, Département de la Sanaga-Maritime, Région du Littoral.</p>	<p>Le dénommé TANG Juste Majoie âgé de 33 ans, habitant du village de Dokoma par Ngopem a été arrêté sans aucun titre, torturé puis gardé à vue dans la cellule de la Brigade de Pouma par les éléments de cette unité, où il en était décédé.</p> <p>https://www.camer.be/87321/11:1/cameroun-bavure-militaire-a-pouma-les-revelations-du-pere-de-la-victime-cameroon.html;</p>
<p>19 juillet 2021, Département du Moungo Région du littoral</p>	<p>Arrestation illégale et détention arbitraire de 02 citoyennes par le groupement de gendarmerie territoriale de Nkongsamba.</p> <p>Élément de terrain SUFC</p>
<p>17 juillet 2021, Commune de Bali, Département de la Mezam Région du Nord-Ouest</p>	<p>Un médecin et une infirmière ont été arrêtés par les forces armées pour avoir soigné un combattant ambazonien à l'hôpital de district de Bali.</p> <p>https://web.facebook.com/CAMEROONNEWSAGENCY/posts/4057353574377663? rdc=1& rdr</p>

Massacre de Ngarbuh:

Le 14 février 2021, 22 personnes dont 13 enfants et une femme enceinte ont été massacrées à Ngarbuh, région du Nord-Ouest du Cameroun. Le 18 juin 2021, le Fon du village Ntumbaw, en sa qualité de témoin de l'accusation a été entendu par le tribunal militaire de Yaoundé où il a fait sa déposition sur ce qui s'est passé au cours de cette fameuse nuit. Lors des débats, le plaignant n'étant pas présent, l'affaire a été renvoyée au 15 juillet 2021.

Le 15 juillet 2021, l'audition du témoin de l'accusation, le chef du 52eme bataillon d'infanterie Nyangono Ze Charles au tribunal militaire de Yaoundé n'a pas eu lieu, car un assesseur du tribunal militaire était absent à l'audience ce qui a justifié le report de l'audience au 11 août 2021.

Détention des membres du Stand Up For Cameroon :

Mercredi 14 juillet 2021, s'est tenue la quatrième audience des membres de Stand Up For Cameroon arrêtés le 18 septembre 2020 et poursuivis devant le tribunal militaire du Littoral pour "conspiration d'insurrection et de révolution". Tous les quatre (04) dont Etienne TSAMA, Mira ANGOUNG, Moussa BELLO, et TEHLE MEMBOU qui a été déplacé de son lit d'hôpital étaient présents dans la salle d'audience du tribunal militaire du Littoral.

Pour la quatrième fois, pas d'ouverture des débats dans un procès où le Commissaire du Gouvernement faisant office du Ministère Public étant la partie poursuivante ne saurait justifier ses multiples demandes de renvoi. L'affaire a été renvoyée fermement au 11 août 2021, à la demande du Ministère Public, pour la comparution des témoins qui ne sont autres que les forces de maintien de l'ordre et de sécurité qui ont procédé aux arrestations.

Militants du MRC :

Des militants du MRC sont détenus depuis plus de neuf (09) mois dans les prisons de Yaoundé, Douala et Bafoussam. Ils ont été arrêtés à la faveur des marches pacifiques organisés par le MRC le 22 septembre 2020. Ils sont aussi inculpés par le tribunal militaire de Yaoundé pour tentative de révolution, de rébellion et d'attroupement aggravé.

Placés en détention sur la base des procès-verbaux d'enquêtes préliminaires des gendarmeries et des Commissariats de Police, l'information judiciaire n'a donné lieu à aucune audition en dehors de celle qui est le rituel d'inculpation. L'enquête préliminaire a été entachée également d'irrégularités au niveau des délais de garde à vue.

Certains de ces militants ont introduit depuis plusieurs mois, par le biais de leurs avocats, une demande de mise en liberté immédiate devant la Cour d'Appel du Centre. Lors de l'audience du 29 Juillet 2021, cette Cour a reporté au 10 Août 2021 le délibéré de cette procédure.

Procès d'Amadou VALMOUKE :

Incarcéré depuis cinq années, le journaliste Amadou VAMOULKE mis en détention provisoire depuis juillet 2016 et poursuivi devant le Tribunal Criminel Spécial, ne cesse de battre son propre record, en ce qui concerne le nombre de reports de ce procès. Le lundi 26 juillet 2021, on assistait à la 74ème audience. L'affaire a été renvoyée au Lundi 24 Août 2021 qui donnera lieu à la 75ème audience.

GESTION DES FONDS COVID – 19 AU CAMEROUN :

DES RAISONS LEGITIMES DE CRAINDRE POUR LE DROIT A LA SANTE DES POPULATIONS

Le 22 juillet 2021, le ministère des finances du Cameroun a publié sur son site le rapport d'exécution des fonds Covid 19 sur la période allant de mars 2020 à mars 2021.

Quelques points pour comprendre le rapport d'exécution des fonds Covid - 19

Il s'agit du rapport d'exécution du compte d'affectation spéciale pour « gérer de manière transparente » des ressources affectées à la gestion de la crise sanitaire. Il a pour buts de rendre compte :

- Du dispositif institutionnel et technique mis en place pour assurer la gestion du Fonds Spécial de solidarité pour la lutte contre le coronavirus et ses répercussions économiques et sociales.
- De l'exécution budgétaire des différentes allocations accordées aux différentes administrations impliquées.
- La situation détaillée par administration.

Il ressort de ce rapport que les données suivantes en termes de prévisions :

Rubriques	Description
Objectif du Gouvernement	<ul style="list-style-type: none">● 180 Milliards devaient être mobilisés
Lignes budgétaires	<ul style="list-style-type: none">● Fonds issus du budget général de l'Etat : 137 Milliards● Fonds issus des concours internationaux : 43 Milliards● Fonds issus des personnes morales et physiques : 3,3 Milliards
	Détail des concours internationaux : <ul style="list-style-type: none">● Union européenne : 2 Milliards● Partenariat mondial pour l'éducation : 9 Milliards● Agence Française de Développement : 6,5 Milliards● Banque Mondiale : 22 Milliards

En termes de réalisations, le rapport indique sur la période mars 2020 – mars 2021 :

Rubriques	Description
Réalisation globale	<ul style="list-style-type: none"> ● 161,9 Milliards / 180 Milliards ont été mobilisés
Lignes budgétaires	<ul style="list-style-type: none"> ● Fonds issus du budget général de l'Etat : 153,3 Milliards ● Fonds issus des concours internationaux : 8,59 Milliards ● Fonds issus des personnes morales et physiques : 3,3 Milliards
	Détail des concours internationaux : <ul style="list-style-type: none"> ● Agence Française de Développement : 5,3 Milliards ● BDEAC : 500 millions ● Personnes physiques et morales : 3,3 Milliards

On peut également retenir les points suivants :

- Avec **153, 3 Milliards** mobilisés sur le budget général, l'Etat dit avoir mobilisé plus que les **137 Milliards** prévus. Ceci pour compenser les « moins perçus » des fonds de concours.
- Sur les **161, 9 Milliards** mobilisés :
 - **45,2 Milliards** ont été donnés dès mars 2020 au MINSANTE par des avances de trésorerie.
 - **116,7 Milliards** ont été mis à disposition entre août 2020 et mars 2021.
- **40,6 Milliards** ont été autorisés mais n'ont pas été pris en charge par les administrations à la clôture de l'exercice budgétaire 2020.
- **222,4 Milliards** ont été reçu du FMI :
 - **135,6 Milliards** en mai 2020
 - **86,78 Milliards** en octobre 2020

D'après le MINFI, il y a eu quelques entraves à la bonne exécution des activités sur financement Covid au cours de l'exercice 2020 :

- La faible appropriation par un grand nombre de procédures d'exécution des dépenses dans le circuit CAS Covid – 19.
- La non-régularisation par le ministère de la Santé des avances de trésorerie consenties à son profit pour un montant total de **45,9 Milliards**.
- La faible mobilisation des fonds de concours.

Dans quel contexte ce rapport est – il publié ?

Ce rapport est publié alors que :

- Il n'y a toujours pas de publication et de compte - rendu officiels de l'audit de la Chambre des comptes de la Cour Suprême sur les fonds Covid - 19. Le rapport d'étape et la synthèse du rapport global de cette Chambre des Comptes dont nous avons eu connaissance sont des fuites. La présentation du rapport d'audit à l'assemblée générale le 25 juin 2021a été annulée sans aucune explication.
- Plusieurs audits ont été instruits sans que les citoyens camerounais n'en voient aucun aboutir. Le Premier Ministre en a demandé un audit à la Chambre des Comptes, le Ministre Secrétaire Général de Présidence en a demandé un autre au Contrôle Supérieur de l'Etat, le ministre des Finances a

lui-même annoncé un appel d'offre pour le recrutement d'un cabinet indépendant, le FMI en a demandé un audit indépendant. A ce jour, aucun audit n'a été rendu public.

- Le ministre Secrétaire Général de Présidence a repris en main la gestion des fonds covid – 19 en mettant en place une task force qui à ce jour n'est pas opérationnelle. La gestion de la pandémie continue d'être menée par le Premier Ministre dans le cadre du dispositif mis en place depuis mars 2020.
- Le Ministre Secrétaire Général de Présidence a demandé au ministre de la Justice d'engager des procédures judiciaires contre les coupables de mauvaise gestion alors que le rapport final d'audit de la Chambre des Comptes n'avait pas été ni finalisé, ni rendu officiellement public et encore moins formellement transmis à la justice.
- Dans le cadre la mobilisation des fonds auprès du FMI, le ministre des Finances s'est engagé à publier des rapports semestriels d'exécution des fonds Covid – 19 et réaliser un audit indépendant au bout d'un an. Il n'en a rien été.
- Le rapport d'exécution des fonds Covid – 19 publié par le ministère des finances le 21 juillet 2021 faisait partie des documents qui devaient être audités. Ceci indique le caractère insuffisant de l'audit qui a été conduit par la Chambre des Comptes.

Quelles observations critiques peut – on faire sur ce rapport d'exécution du MINFI ?

Il apparaît clairement de nombreuses insuffisances à la suite de cette communication :

- Une publication discrète sur le site du ministre des Finances.
- Une publication le 22 juillet 2021, soit un jour après le délai du FMI.
- Publication des mois après les fuites sur l'audit de la chambre des comptes qui indiquaient que ce rapport d'exécution du MINFI n'avait pas été rendu disponible et n'avait donc pas été audité.
- Les rapports d'exécution devaient être semestriels. Il n'en a rien été.
- La gestion des fonds Covid 19 devait être auditée de manière indépendante. La preuve, le ministre des Finances avait annoncé le lancement d'un appel d'offre pour un cabinet devant réaliser un audit indépendant.
- Aucune présentation publique du rapport d'exécution. Une demi-page y a été consacrée dans le Cameroon Tribune, le quotidien gouvernemental.
- Aucune conférence du ministre de la Communication sur ce sujet. Il s'était pourtant déployé pour communiquer sur la nécessité de respecter la présomption d'innocence des ministres soupçonnés de malversations.

Autant d'éléments qui ne rassurent pas sur la gestion de la crise sanitaire et par conséquent sur l'accès à la santé des citoyens.

Le rappel de ces éléments permet de faire les observations suivantes :

- **Il y a une grande cacophonie gouvernementale.** On voit que les différents ministres concernés par la gestion de cette pandémie s'affrontent et ne sont pas d'accord sur les chiffres clés.
- **Il y a un refus de rendre compte au peuple.** A ce jour, il n'y a pas de présentation officielle et exhaustive des résultats des audits.
- **Les informations dont nous disposons sur cette gestion sont la conséquence de la pression extérieure.** Sans l'insistance du FMI, il semble que le Gouvernement n'aurait jamais effectué d'audit et rendu public les résultats de ce dernier.

- **Il n’y a aucune volonté d’améliorer la gouvernance, de faire la transparence et de lutter contre l’impunité.** A ce jour, aucune sanction n’a été prise. Aucune démission n’a été observée. Au contraire, sans que des engagements précis et concrets n’aient été pris pour mieux gérer la suite de la crise sanitaire, des fonds nouveaux ont été mis à disposition des personnes sur qui pèsent de forts soupçons et accusations de malversations.

A ce jour, il est raisonnable de conclure que les éléments de transparence et de bonne gestion n’ont pas été réunis pour rassurer les citoyens.es camerounais.es sur la gestion des fonds Covid – 19 et encore moins sur les nouvelles vagues de la pandémie.

V- FOCUS : APERCU DES VIOLATIONS DES DROITS DES PREVENUS DANS LE CAS DU PROCES DES PERSONNES ACTIVISTES ET DES MILITANTS.ES POLITIQUES

Le Cameroun connaît depuis l’éclatement de la crise dans les régions du Nord – Ouest et du Sud – Ouest et les tensions ayant suivi l’élection présidentielle de 2018 une recrudescence des arrestations des activistes et des militants.es politiques.

Dans ce rapport, nous avons essayé de donner un aperçu non exhaustif de certaines irrégularités et dysfonctionnements récurrents dans le traitement des personnes interpellées dans ce contexte. Evidemment, ces manquements et violations divers des droits humains ne sont pas spécifiques aux activistes et militants.es politiques.

Il est cependant important de décrire et dénoncer ces pratiques qui tendent à s’institutionnaliser dans notre pays.

A _ Les différents types de dysfonctionnements / irrégularités observés de manière récurrente dans les procès des activistes et des militants.es politiques

On peut en déterminer plusieurs en fonction des différentes phases de la procédure pénale au Cameroun.

1- Irrégularités observées avant le procès

Elles concernent les opérations d’interpellation, d’arrestation, l’enquête préliminaire ou de flagrance selon le cas.

Ces procédures impliquant les activistes et politiques sont systématiquement bafouées par les officiers de police judiciaire sous la caution active ou passive du parquet qui est le directeur des enquêtes.

Les différentes irrégularités ou violations de procédure concrète qu’on peut relever sont les suivantes :

- Des interpellations et arrestations sans aucun titre ni mandat de justice ;
- Les arrestations arbitraires ou abusives nonobstant les garanties de représentation que présentent les prévenus.
- L’inobservation des règles dans la manière de procéder à l’arrestation.

- Le non-respect des délais de convocation quand c'est la voie choisie ;
 - Le non-respect des droits de la défense ;
 - La détention au secret et autres formes de tortures et traitements cruels, inhumains et dégradants.
- Certaines pratiques sont observées :

Au moment de la préparation du procès.

Un bon procès se prépare dès l'arrestation ou la convocation des prévenus. Ce qui fait que tous les abus qui précèdent sont de bonnes bases pour fragiliser les prévenus sur tous les plans et surtout, neutraliser leur défense à travers les aveux à eux arrachés par la torture et/ou les traitements cruels dégradants et inhumains.

2 - Irrégularités observées pendant le procès

On peut noter :

- Le rallongement inutile des délais de procédure ;
- Le non-respect des droits de la défense notamment de la présomption d'innocence, de la charge de la preuve de la culpabilité du prévenu ou de l'accusé,
- Des juges pas qui ne font preuve d'indépendance et de neutralité dans l'administration de la justice.
- Irrégularités observées après le procès

3 - Irrégularités observées après le procès

On dénombre à ce niveau plusieurs types d'irrégularités :

- Des irrégularités dans le verdict. En général, le verdict est prononcé juste pour confirmer la préparation qui avait été faite par le ministère public et il reflète la volonté de l'État. Même quand les faits sont manifestement non établis et que les prévenus sont en prison depuis longtemps, on les condamne à une peine d'emprisonnement dont la durée correspond au temps passé en prison.
- Des délais anormaux pour le réexamen du dossier en cas d'exercice des voies de recours.
- Des frais de reproduction du dossier à payer prohibitif en cas d'exercice de la voie de recours qu'est l'appel.
- Des délais anormaux dans l'exécution de la décision en cas de relaxe ou d'acquiescement afin que les concernés retrouvent effectivement leurs libertés.

B _ Description des atteintes aux droits des prévenus causées par ces dysfonctionnements et irrégularités

On peut noter les faits suivants :

Types de dysfonctionnements	Description des atteintes aux droits des prévenus
<p>Interpellations et arrestations sans aucun titre ni mandat de justice</p>	<p>Le suspect est souvent interpellé brutalement sans aucun document légal de base. NB : Le code de procédure pénale permet, en cas de flagrant délit, d'interpeller le suspect sans mandat mais dans trois cas seulement.</p> <p>Il convient également de souligner que la définition du flagrant délit par l'article 103 du Code de procédure pénale est suffisamment large pour en faire une notion à interprétation large. Ce qui autorise le moment venu des divergences profondes d'appréciation des actes posés par les officiers de police.</p>
<p>L'inobservation des règles dans la manière de procéder à l'arrestation.</p>	<p>Cela se traduit par les pratiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Le fait pour les forces de l'ordre de ne pas décliner leur identité. ● Le fait pour eux de ne pas toujours donner le motif ni présenter le titre d'arrestation. ● Le fait de ne pas toujours indiquer au prévenu ni à leur proches la destination qui sera dorénavant donnée à l'affaire. ● Le fait de donner une fausse destination a ses proches ou un faux motif. ● Le fait de déposséder les personnes arrêtées de leurs biens (argent et/ou bijoux) avant leur incarcération dans les prisons. ● Le fait pour les gardiens de prisons de les priver du reste de leurs biens non détournés par les agents des forces de l'ordre. ● Les auditions nocturnes en l'absence des conseils des prévenus.
<p>Non-respect des délais de convocation quand c'est la voie choisie</p>	<p>La convocation est dressée aux suspects sans respect de la forme et délai prévus par le Code de procédure pénale</p>
<p>Non-respect des droits de la défense</p>	<p>Ceci est illustré par :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Les délais de garde à vue ● La nos assistance par un avocat ● Les difficultés d'accès à un médecin ● Les difficultés d'accès à la nutrition ● Les interrogatoires accompagnés de violences pour extorquer des aveux ● Les auditions nocturnes en l'absence des conseils des prévenus. ● Le non-respect de la présomption d'innocence

	<ul style="list-style-type: none"> La charge de la preuve de la culpabilité du prévenu ou de l'accusé qui doit toujours incomber à l'accusation ne l'est pas dans de nombreux cas.
La détention au secret et autres formes de tortures et traitements cruels, inhumains et dégradants	Le suspect est souvent interpellé et séquestré dans lieu tenu secret ou déplacé régulièrement d'un lieu à un autre sans que personne ne sache où il se trouve pendant plusieurs jours voire plusieurs mois dans certains cas
Le rallongement inutile des délais de procédure	Des méthodes dilatoires sont orchestrées par le parquet et les juges, parfois aussi par d'autres acteurs comme les avocats ou des parties au procès elle-même, ce qui entraîne une durée anormale des délais de procédure.
Des juges ne faisant pas preuve d'indépendance et de neutralité	<p>Le principe selon la loi c'est un procès équitable. Ce qui suppose la neutralité des magistrats (juge et ministère public).</p> <p>Malheureusement, dans la pratique, nos juridictions commencent par créer des difficultés aux prévenus par des renvois pourtant évitables.</p> <p>Pendant le procès proprement dit, on perçoit généralement la partialité des magistrats (qui deviennent des simples figurants appelés à mettre sur pieds es instructions préalablement précis).</p> <p>Dans ce théâtre, le ministère public devient comme ridicule, oubliant qu'il a le devoir de requérir à charge et à décharge.</p> <p>Ceci a un impact très négatif sur les jugements en termes de qualité et de jurisprudence</p>
Délai anormal pour le réexamen du dossier en cas d'exercice des voies de recours	Les diligences effectuées notamment l'ordonnance de fixation des frais de reproduction du dossier d'instance, la reproduction du dossier elle-même, la saisie des notes d'audience et autres prennent en moyenne un à deux ans pour être faites avant la transmission du dossier de procédure à la juridiction d'appel qui elle-même, met suffisamment du temps pour enrôler le dossier à l'audience d'appel.
Délai anormal dans l'exécution de la décision en cas de relaxe ou d'acquittement afin que les concernés retrouvent effectivement leurs libertés	<p>La décision rendue par le juge n'est pas disponible car n'étant pas rédigée avant son prononcé en violation de la loi sur l'organisation judiciaire.</p> <p>Le parquet qui doit envoyer l'extrait de la décision à l'administration pénitentiaire ne le fait pas très souvent de façon diligente et dans les délais raisonnables au point où après avoir été relaxé ou acquitté, les démarches pour la libération effective peuvent encore s'étaler sur plusieurs jours voire plusieurs semaines.</p>

C _ Dispositions de la loi que ces dysfonctionnements et irrégularités violent

Ces dysfonctionnements sont des atteintes aux droits des prévenus en ce qu'ils violent plusieurs textes nationaux et internationaux.

Types de dysfonctionnements	Dispositions de la loi qui sont violées
Interpellations et arrestations sans aucun titre ni mandat de justice	Article 13 du Code de procédure pénale
Non-respect des délais de convocation quand c'est la voie choisie	Article 52 du Code de procédure pénale
Non-respect des droits de la défense	Préambule de la constitution, plusieurs instruments internationaux signés et ratifiés par le Cameroun notamment la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples, le pacte international des droits civils et politiques, la déclaration universelle des droits de l'homme, Plusieurs dispositions du Code de procédure pénale, etc...
La détention au secret et autres formes de tortures et traitements cruels, inhumains et dégradants	Article 116 et suivants du Code de procédure pénale, préambule de la constitution, plusieurs instruments internationaux signés et ratifiés par le Cameroun notamment la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples, le pacte international des droits civils et politiques, la déclaration universelle des droits de l'homme, etc...
Rallongement inutile des délais de procédure	Les instruments internationaux précités le principe du jugement dans un délai raisonnable
Les juges pas indépendants et neutres	Article 37 de la Constitution et statut particulier de la magistrature
Délai anormal pour le réexamen du dossier en cas d'exercice des voies de recours	Pacte International des Droits civils et politiques, Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, Déclaration Universelle des Droits de l'Homme
Délai anormal dans l'exécution de la décision en cas de relaxe ou d'acquittement afin que les concernés retrouvent effectivement leurs libertés	Code de procédure pénale, la Constitution notamment en son préambule et instruments internationaux

VI- Domaines d'actions urgents et prioritaires : Recommandations

Les recommandations portent de manière spécifique sur le cas des évictions forcées de plus en plus courantes (A), les dysfonctionnements de la justice dans le traitement des cas des activistes et militants politiques (B) et sur les situations de violences qui entretiennent des violations des droits humains de manière générale (C).

A – Recommandations relatives aux évictions forcées

Pour assurer un meilleur respect des droits humains dans le cadre des opérations de gestion des terres, plusieurs organisations de la société civile réunies dans le cadre de plusieurs plateformes et plusieurs dynamiques (Plateforme pour la promotion du droit au logement et Dynamique Citoyenne) ont formulé à l'endroit de l'Etat du Cameroun et des citoyens.es, les recommandations suivantes :

1. Mettre sur pied un mécanisme de prise en compte de la possession ;
2. Prendre des mesures alternatives de reconnaissance de la propriété foncière ;
3. Renforcer la publicité de procédure d'immatriculation à l'adaptant au contexte local :
 - L'information préalable des populations riveraines ;
 - L'ouverture d'une enquête préalable ayant pour objet le recensement des populations et des possessions à travers les chefferies traditionnelles.
4. Accroître les pouvoirs du juge judiciaire dans la protection de la propriété foncière pour éviter le huis clos déséquilibré entre l'Administration et les usagers ;
5. Mettre en place un programme de titrisation des terres sur l'ensemble du territoire national à l'instar du programme mis en place pour l'établissement de cartes nationales d'identité ;
6. Lutter de manière efficace contre la corruption des agents du ministère des affaires foncières et de ceux impliqués dans le processus foncier.
7. Prendre des mesures pour garantir la gratuité des procédures d'immatriculation.
8. Mettre sur pied un mécanisme de traçabilité des dossiers d'immatriculation dans les services compétents.
9. Etendre la décentralisation à la matière foncière en transférant les compétences aux collectivités territoriales décentralisées.
10. Mettre sur pied un programme d'éducation et de formation des populations dans le domaine de l'administration des terres.
11. Amener les personnes publiques et privées à assurer la protection de leur domaine par les voies de droit et les matérialisations visibles.
12. Respecter les droits humains en matière d'éviction.
13. Abandonner la référence à l'année 1974 comme repère de la mise en valeur, et considérer les mises en valeur paisibles, probantes et établies, postérieures à cette date.
14. Respecter les pouvoirs reconnus au juge dans la protection de la propriété immobilière.
15. Prendre une loi relative au logement décent au Cameroun.
16. Elaborer un schéma cadastral fiable au plan national.
17. Elaborer les plans d'occupation des sols consultables dans les mairies.

B - Recommandations pratiques pour mettre un terme aux dysfonctionnements de la justice relatifs aux activistes et militants.es politiques

Les recommandations sont formulées à deux niveaux :

Au niveau structurel :

- Réforme des textes :
 - Code de procédure pénale par exemple supprimer la possibilité pour le Procureur de la République de placer un prévenu, partie au procès en détention et réserver cette possibilité au seul juge
 - Modifier les textes qui organisent le Conseil supérieur de la Magistrature pour renforcer l'indépendance du juge en séparant définitivement le siège du parquet.
- Réforme de la justice pour qu'elle soit véritablement indépendante ;
- Augmentation des ressources multiformes pour que la justice soit plus performante ;
- La construction d'un Barreau fort et indépendant
- Améliorer les conditions de travail des différents intervenants de la chaîne judiciaire

Au niveau fonctionnel :

- Modifier substantiellement les mauvaises pratiques
- Bien appliquer les aspects positifs des textes existant en attendant une réforme structurelle des textes ;
- Assurer une formation continue et obligatoire des acteurs de la chaîne judiciaire
- Appliquer des sanctions quand les faits reprochés sont avérés et vérifiés

C – Recommandations relatives aux violences et violations des droits humains survenant dans les zones en crise

Ces actions concernent :

- L'Etat du Cameroun (Les autorités politiques et sécuritaires camerounaises)
- Les groupes armés
- Les organisations internationales et les pays partenaires de l'Etat du Cameroun
- Les organisations de la société civile Camerounaise
- Les journalistes
- Les citoyens camerounais ordinaires

I. Recommandation pour les autorités gouvernementales camerounaises

Axes de travail	Objectifs prioritaires	Recommandations
A - Arrestation et détention des personnes	1. En finir avec les violences sur les civils à travers des opérations punitives collectives des forces de défense et de sécurité	<ul style="list-style-type: none"> a. Respecter les règles relatives aux interpellations et arrestations définies dans le code de procédure pénal b. Mieux outiller les officiers de police judiciaire sur le nouveau code de procédure pénal c. Former les policiers et forces de sécurité d. Procéder à des sanctions systématiques
	2. Assurer le strict respect des droits des prévenus durant les arrestations et les détentions	<ul style="list-style-type: none"> a. Prendre des mesures pour mettre fin aux actes de corruption tels que les prises d'intérêt des officiers de police judiciaire. b. Créer un corps spécialisé de d'officiers de police judiciaire placé sous les ordres du Procureur de la République <p><i>Avantages de cette mesure :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ● Harmonisation des formations entre les gendarmes et les policiers sur le respect de la procédure pénale ● Le Procureur de la République aura les pleins pouvoirs de sanction sur les OPJ
	3. Mettre fin aux pratiques de torture et autres traitements dégradants	<ul style="list-style-type: none"> a. Sanctionner systématiquement les auteurs sur le plan disciplinaire et pénal chaque fois que les faits sont avérés b. Procéder à la formation continue des forces de sécurité pour qu'elles puissent être efficaces dans le respect des droits humains
	4. Assurer des conditions de détention humaines et décentes pour les personnes arrêtées	<ul style="list-style-type: none"> a. Améliorer et rénover les infrastructures existantes b. Augmenter les capacités d'accueil en construisant de nouvelles chambres de sûreté et cellules de prisons

	5. Faire respecter le droit à des procès équitables	<ul style="list-style-type: none"> a. Vulgariser le mécanisme d'assistance judiciaire pour permettre aux citoyens d'être informés sur les possibilités d'assistance qui existent b. Respecter le code de procédure pénale c. Des engagements concrets doivent être pris pour assurer l'accès à la justice et des procès équitables. d. Un mécanisme de veille et de correction des dérives et dysfonctionnements doit être lui aussi mis en place pour permettre une amélioration globale de la situation.
B - Respect des libertés publiques et l'effectivité de l'Etat de droit	6. Libérer les personnes arrêtées en violation totale des lois et procédures camerounaises.	<ul style="list-style-type: none"> a. Appliquer effectivement la disposition relative à l'habeas corpus, prévue dans le code de procédure pénale. b. Mettre fin aux poursuites contre les citoyens ayant participé à des activités pacifiques de protestation
	7. Cessez les violences et le harcèlement des militants politiques, des activistes et des avocats	<p>Pour les militants / es politiques</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Cessez les poursuites des militants / es politiques arrêtés dans le cadre de leurs actions pacifiques pour des infractions passibles de la peine d'emprisonnement à vie ou de la peine de mort. Ceci leur permettra de pouvoir comparaître libres. Quand on est poursuivi pour une peine d'emprisonnement à vie ou de la mort ne sont pas éligibles. <p>Pour les avocats :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Prendre des engagements concrets pour que les avocats puissent effectivement assister leurs clients. b. Créer un cadre de dialogue et de suivi de l'application des engagements de l'Etat en matière de respect du statut des avocats c. Mettre en œuvre les propositions déjà formulées par l'Ordre des avocats pour un meilleur respect du droit à la défense et le statut de l'avocat.

C - Transparence et au rétablissement de la confiance avec le peuple	8. Faire la lumière dans certains dossiers clés	<ul style="list-style-type: none"> a. Autorisez des commissions d'enquête indépendantes sur certains cas : Ebam, Kumba, Magdeme, etc b. Restituez le corps de Samuel Wazizi et permettre à travers une enquête indépendante que la vérité soit établie
	9. Informer de manière claire et objective sur la situation réelle dans les différentes zones de conflit.	<ul style="list-style-type: none"> a. Produisez des rapports clairs et réguliers sur les situations de conflits b. Produire à fréquence régulière des chiffres et autres données clés les prisonniers, les procédures en cours, les différentes statistiques clés. c. Répondez aux interpellations des familles de victimes, des ONGs nationales et internationales sur les allégations de bavures commises par les forces de défense et de sécurité
D – Commission nationale des droits de l'homme du Cameroun	10. Rétablir la confiance avec les organisations de la société civile spécialisées sur les questions des droits de l'homme.	<ul style="list-style-type: none"> a. Il est important de prendre en compte les réserves émises par les organisations de défense des droits de l'homme sur le personnel et le statut de la Commission des Droits de l'Homme du Cameroun.
	11. Améliorer l'efficacité de la CNDL	<ul style="list-style-type: none"> a. Il est vital que les mécanismes de concertation et de collaboration soient définis pour que cette commission soit une institution véritablement au service de la promotion et de la protection des droits humains au Cameroun.

II. Recommandations pour les groupes armés

Axes de travail	Objectifs prioritaires	Recommandations
A - Renoncement à la violence	12. Mettre fin à la violence contre les civils	<p>a. Les leaders politiques les leaders des groupes armés se réclamant de « l'Ambazonie » doivent s'engager solennellement à cesser les activités de rackets et de violences sur les civils</p> <p>b. Les leaders politiques les leaders des groupes se réclamant de « l'Ambazonie » armés doivent se désolidariser des actes de violence sur les civils</p>
	13. Mettre fin aux attaques contre les agents de l'État	<p>a. Les leaders politiques et les leaders des groupes armés se réclamant de « l'Ambazonie » doivent s'engager à renoncer aux attaques contre les fonctionnaires ainsi que les forces de l'ordre, de sécurité et de défense</p>
B - Contribution à la justice pour les populations	14. Mettre à la disposition de la justice internationale les personnes coupables de crimes dans leurs rangs	<p>a. Les leaders politiques et les leaders des groupes armés se réclamant de « l'Ambazonie » doivent permettre des enquêtes indépendantes sur des dossiers graves de violation des droits humains.</p> <p>b. Les coupables ou présumés coupables de graves violations doivent être arrêtés, et le moment venu, mis à la disposition de la justice internationale.</p>
C – Recherche d'une résolution pacifique et durable des crises	15. Renoncer à l'utilisation des armes comme moyen politique pour atteindre leur cause.	<p>a. Les leaders politiques et les leaders des groupes armés se réclamant de « l'Ambazonie » doivent à court terme solennellement engager dans un processus de cessez – le – feu et de dialogue.</p> <p>b. A moyen terme, ils doivent renoncer à la défense par les armes de leurs positions politiques.</p>

III. Recommandations pour les organisations internationales et les pays partenaires de l'Etat du Cameroun

Axes de travail	Objectifs prioritaires	Recommandations
Appui à la documentation des violences et des violations des droits humains	16. Demander à l'État camerounais de faire la lumière sur les questions non résolues mentionnées par les différents acteurs des droits de l'Homme.	Par les voies appropriées, les organisations internationales et les pays partenaires du Cameroun et cosignataires d'instruments internationaux doivent demander et obtenir que : a) Des enquêtes indépendantes soient autorisées et menées b) Le résultat des enquêtes rendues publiques c) Les conséquences sont conformes aux lois nationales et internationales tirées.
	17. Soutenir les efforts de documentation sur les faits de violences et de violations des droits humains	Les organisations internationales et les pays partenaires de l'Etat du Cameroun peuvent et doivent : a) Appuyer les efforts de recherche et d'enquêtes pour la manifestation de la vérité dans des cas graves de violation des droits humains. b) Soutenir la réalisation des études approfondies pour mieux comprendre les causes et les facteurs récurrents des crises et violations des droits humains c) Soutenir la diffusion des résultats des études et enquêtes auprès des parties prenantes de la vie nationale
	18. Soutenir les campagnes d'information sur les cas graves de violation des droits humaines	Les organisations internationales et les pays partenaires de l'Etat du Cameroun peuvent et doivent : a) Soutenir les campagnes d'information, de formation et sensibilisation de l'opinion nationale et internationale sur la situation des droits humains au Cameroun. b) Protéger les lanceurs d'alerte et les défenseurs des droits de l'homme qui initient et mènent des campagnes publiques sur les droits humains.

Contribution à l'obtention de la justice et la lutte contre l'impunité	19.Utiliser tout leur poids pour faire cesser le harcèlement et la violence à l'encontre des avocats, des militants politiques et des défenseurs des droits de l'Homme.	Les organisations internationales et les pays partenaires de l'Etat du Cameroun peuvent et doivent : a) Soutenir les projets et initiatives visant à protéger les droits des défenseurs des droits humains, des activistes et des avocats b) Rappeler à l'Etat du Cameroun les instruments internationaux relatifs au respect des droits humains.
	20.Soutenir les efforts des victimes et de la société civile pour la tenue de procès équitables et la libération des personnes arrêtées en violation totale des lois et procédures nationales.	Les organisations internationales et les pays partenaires de l'Etat du Cameroun peuvent et doivent : a) Soutenir les efforts des victimes pour avoir des conseils de qualité pour les représenter dans les affaires b) Exiger et obtenir du Cameroun le respect des règles et principes internationaux relatifs au procès équitable c) Joindre leurs voix à celles des personnes arbitrairement arrêtées pour obtenir leur libération
	21.Prendre des sanctions sévères et fortes contre les responsables de la violence au niveau du gouvernement et des groupes armés non étatiques.	Les organisations internationales et les pays partenaires de l'Etat du Cameroun peuvent et doivent : a) Rappeler constamment aux parties prenantes dans les conflits les sanctions qu'elles encourrent en cas de violation des droits humains b) Prendre des sanctions à l'encontre des responsables politiques et sécuritaires responsables de graves violations c) Prendre des sanctions à l'encontre des responsables politiques dans la diaspora et leaders opérationnels des groupes armés sur le terrain.

Contribution à la décrispation du climat et la baisse des hostilités	22. Initier ou appuyer des processus de dialogue entre acteurs socio – politiques camerounais	<p>Les organisations internationales et les pays partenaires de l'Etat du Cameroun peuvent et doivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Soutenir des initiatives de dialogue et des médiations entre les différentes parties prenantes, au niveau national et international. b) Contribuer au partage d'expériences avec des pays ayant connu des crises plus ou moins similaires.
	23. Initier ou appuyer des processus de cessez – le – feu entre belligérants sur dans les zones d'insécurité	<p>Les organisations internationales et les pays partenaires de l'Etat du Cameroun peuvent et doivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Tenir des sessions régulières consacrées à l'examen de la situation des crises au Cameroun dans les instances internationales b) Appuyer et soutenir les acteurs qui souhaitent conduire des médiations pour des cessez – le – feu globaux ou localisés c) Appuyer la formation et le déploiement des médiateurs nationaux issus du monde religieux et de la société civile.
	24. Initier ou appuyer des dynamiques de résolution des conflits dans les communautés traversées par les conflits	<p>Les organisations internationales et les pays partenaires de l'Etat du Cameroun peuvent et doivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Soutenir des initiatives de dialogue entre les communautés locales dans les zones en crise. b) Soutenir globalement l'idée de la mise en œuvre d'un processus de Justice, Vérité et Réconciliation.

<p>Contribution à des réformes systémiques qui permettent un meilleur respect des droits humains au Cameroun</p>	<p>25. Contribuer aux efforts pour que les différents mécanismes de suivi, de formation, d'évaluation, de sanction et de correction des dysfonctionnements et des abus soient mis en place et pleinement fonctionnels.</p>	<p>Les organisations internationales et les pays partenaires de l'Etat du Cameroun peuvent et doivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Organiser au niveau national des séances de travail régulières avec les organisations des droits humains pour faire le point sur l'évolution de la violence et des droits humains b) Soutenir la mise en place des instances de suivi, formation, évaluation des engagements pris pour améliorer la situation entre le Gouvernement et la société civile. c) Renforcer les conditionnalités relatives au respect des droits humains, des libertés fondamentales et de l'Etat de droit aux différentes conventions avec l'Etat du Cameroun.
--	--	---

IV. Recommandations pour les organisations de la société civile Camerounaise

Axes de travail	Objectifs prioritaires	Recommandations
<p>Synergie dans la documentation des violences et violations des droits humains</p>	<p>26. Mutualiser les efforts dans le suivi et la documentation des cas de violences et des violations des droits humains au Cameroun</p>	<ul style="list-style-type: none"> a. Accentuer le partage systématique d'informations sur les cas de violation des droits humains entre organisations de défense des droits humains. b. Produire régulièrement des rapports collectifs sur la situation des droits humains. c. Se prononcer de manière collective sur des cas graves de violation des droits humains.
<p>Synergie dans le plaidoyer national et international</p>	<p>27. Mutualiser les efforts dans les actions de plaidoyer au niveau national et international</p>	<ul style="list-style-type: none"> a. Se concerter systématiquement pour saisir les opportunités de plaidoyer au niveau national et international

		b. Définir ensemble des approches et des campagnes communes au niveau national et international
Synergie dans la défense et la protection des victimes et des défenseurs des droits humains	28. Mutualiser les efforts dans la défense et la protection des victimes et des défenseurs des droits humains	<p>a. Mettre en place, renforcer et élargir le système de veille et d’alerte sur les menaces pesant sur les défenseurs des droits humains.</p> <p>b. Mutualiser les ressources et les approches pour accompagner les victimes dans des dossiers graves de violation des droits humains.</p>

V. Recommandations pour les journalistes et leaders d’opinion

Axes de travail	Objectifs prioritaires	Recommandations
Intégration de la question des droits humains dans la ligne éditoriale	29. La question du respect des droits humains devient une priorité pour les médias	<p>a. Assurer la mise à niveau et la formation des journalistes sur la question des droits humains</p> <p>b. Prendre des dispositions pour que les informations relatives aux droits humains soient systématiquement couvertes au sein de vos médias</p>
Synergie dans les investigations	30. Mener des investigations systématiques en relation avec des organisations des défense des droits humains	<p>a. Collaborer systématiquement avec des organisations de défense des droits humains dans les investigations</p> <p>b. Mener des vérifications systématiques des informations officielles ou officieuses relatives aux violations des droits humains</p> <p>c. Suivre de manière systématique les procès relatifs aux graves violations des droits humains</p>

Information et formation du public	31. Contribuer à la formation des citoyens sur les droits de l'homme	<ul style="list-style-type: none"> a. Créer des émissions dédiées à l'éducation sur les lois et instruments relatifs aux droits humains b. Accorder une place importante aux informations relatives aux droits humains au Cameroun
------------------------------------	--	--

VI. Recommandations pour les citoyens camerounais

Les citoyens / es camerounais/es peuvent et doivent :

32. Informez - vous sur la situation réelle des droits humains au Cameroun. Dans un contexte de crise comme celui du Cameroun, l'ignorance de la gravité des violations des droits humains est un encouragement de ceux et celles qui les violent systématiquement.

33. Se formez sur les droits humains et les moyens de les défendre. Nul n'est censé ignorer la loi. Nul ne devrait ignorer ses droits et libertés. Vos droits et vos libertés sont garantis par la Constitution et de nombreux instruments internationaux ratifiés par l'Etat du Cameroun. De nombreuses organisations existent et peuvent vous aider à vous former. De nombreux contenus sont disponibles sur internet. Formez - vous pour pouvoir résister à l'arbitraire et la répression.

34. S'organiser contre les violations potentielles de vos droits et libertés fondamentales. Nul n'est à l'abri d'une violation de ses droits et de ses libertés. Nul ne doit croire qu'en cas d'abus et d'arbitraire, sans le soutien d'une organisation et d'un collectif, il pourra s'en sortir. Il est illusoire de croire que l'on est à l'abri de ces violations et abus divers. Pour que l'Etat de droit soit une réalité, il a besoin de citoyens vigilants et organisés.

35. Agir pour que l'Etat de droit soit une réalité. Vous pouvez et devez agir pour que lumière soit faite sur certains massacres et certaines violations massives des droits humains. Vous pouvez et devez agir pour que cesse l'impunité du côté de ceux et celles qui se rendent responsables des violations des droits humains. Vous pouvez et devez agir pour que la vie humaine et les droits de tous soient respectés.